



25 octobre 2019

Conférence de presse du Ministre de l'Action et des Comptes Publiques pour

« fêter » les 1 ans du plan de lutte contre la fraude

sur le site de la DIRCOFI IDF (SAINT DENIS)

le 23 octobre 2019

Vos représentant.es Solidaires DVNI, DNEF, DNVSF et DIRCO IDF ont rencontré M. Alexandre BRUGERE Conseiller auprès du ministre : réforme de L'État, fonction publique, numérique et prospective depuis 2017.

Compte rendu des élu.es Solidaires Finances Publiques de cette audience

En remarque liminaire, vos représentant.es ont été informé.es tardivement de la visite ministérielle. Informé.es de cette visite à 16 h, vos élu.es l'ont ressenti comme une nouvelle expression de mépris, que nous ressentons tous au regard de certains propos qui ont précédemment été tenus.

Dans un premier temps, nous pensions que le délai était trop court pour préparer l'entretien avec M. BRUGERE dans de bonnes conditions. Nous ravisant, nous avons mobilisé les forces militantes des directions spécialisées du contrôle fiscal (CF), afin d'échanger et de défendre le point de vue des vérificateurs et des vérificatrices

Avec les représentant.es de la CFDT et de la CGC, vos élu.es ont échangé sur de nombreux sujets tels que le contrôle fiscal et la recherche mais aussi la rémunération, les carrières, les frais de déplacement et la formation professionnelle.

M. BRUGERE s'est engagé à nous répondre par écrit et dans un délai d'une semaine. Il a précisé qu'il était favorable à de nouveaux moments d'échanges, mais ne souhaite pas se substituer aux instances de dialogue social.

En propos introductifs, vos représentant.es ont rappelé le contexte global dans lequel les acteurs du CF évoluent, notamment le manque de moyens juridiques, informatiques et humains, la complexification de la législation fiscale, dans un contexte de bouleversement des méthodes de travail, de l'augmentation de la charge de travail. Enfin, nous avons rapporté l'émoi que les vérificateurs et les vérificatrices ont ressenti avec les propos du président de la République à propos du droit à l'erreur.

Sur le Bilan social :

Depuis plusieurs années, le bilan social de la DGFIP s'est dégradé. Les résultats sont devenus catastrophiques. Nous lui avons demandé un plan d'urgence pour **renouer avec un dialogue social sans mépris**, qui ne se limite pas à une chambre d'enregistrement. Il nous a assuré que la demande serait transmise. **Il a précisé que le gouvernement était attentif aux mobilisations des agents de**

la DGFIP...

Quand on vous dit que vos journées de grève sont utiles, on ne vous ment pas !

A titre d'illustration sur le mal-être des agent.es de la DGFIP, nous avons protesté contre les propos tenus par Emmanuel MACRON sur le droit à l'erreur qui ont été très mal vécus par les acteurs du contrôle fiscal. De plus, nous avons rappelé que ces propos pouvaient mettre en difficulté les vérificateurs et vérificatrices dans le cadre de leurs missions. Ainsi, **nous avons demandé solennellement qu'une communication des pouvoirs publics rétablisse la réalité et que ce gouvernement affiche son soutien aux agent.es de la DGFIP.**

Il a indiqué qu'il ne se prononcerait pas sur les propos du président de la République, mais qu'il nous assurait du soutien du gouvernement qui est conscient du professionnalisme des agent.es de la DGFIP.

Sur la question des effectifs :

Nous avons bien évidemment abordé la question des emplois. Nous avons rappelé que la DGFIP a vu fondre ses effectifs de 40 000 emplois depuis 2002. reprenant la communication gouvernementale, le conseiller a répondu d'une part que la gestion des effectifs répondait à la pyramide des âges – vieillissante – de notre direction, d'autre part que ce gouvernement supprimait moins d'emplois que les gouvernements précédents... **Nous avons demandé un arrêt total que nous demandons après la saignée que nous avons déjà subie ! Tout démontre que ce sont de recrutements dont la lutte contre la fraude a cruellement besoin !**

Il a ajouté que 3 000 recrutements étaient prévus dans les trois ans qui viennent. **Ne vous mettez pas à rêver tout de suite, il ne s'agit que de remplacer une partie des départs en retraite.**

Sur la promotion interne :

Déplorant que depuis plusieurs années le recrutement externe soit prioritaire par rapport au recrutement interne, nous avons demandé un rééquilibrage en faveur de la promotion interne des agent.es de la DGFIP. Solidaires Finances Publiques considère qu'un recrutement interne n'est pas incompatible avec l'objectif gouvernemental de rajeunir la pyramide des âges.

Les perspectives de carrière sont la richesse et la force de notre administration, au même titre que la diversité du recrutement, bien que celui-ci se soit resserré autour des juristes et des comptables. C'est pourquoi, nous demandons de réelles évolutions de carrière.

Sur la loi ESSOC

Nous avons bien évidemment échangé sur la loi ESSOC. Si nous ne remettons pas en cause la nécessité des droits et garanties accordées aux contribuables, **nous avons insisté sur son application et ses conséquences dans la vie réelle des agent.es de la DGFIP, notamment la lourdeur des procédures. En effet, nous avons insisté sur le fait qu'il n'était absolument pas tenu compte du fait que la garantie fiscale est une lourde charge de travail pour les vérificateurs et les vérificatrices.**

D'après M. BRUGERE, les agent.es de la DGFIP appliquaient déjà ces principes avant la loi. Ils travaillaient avec mesure et modération. D'après lui, la loi formalise beaucoup de pratiques qui existaient déjà. Pour lui, la loi ESSOC est surtout là pour inspirer les autres administrations, puisque notre administration est déjà exemplaire dans ses relations avec les contribuables et devaient même inspirer les autres.

Pour Solidaires, la communication gouvernementale laisse à penser que les vérificateurs et les vérificatrices se comportent comme des « cow-boys » et alimente la suspicion à l'égard des

acteurs du contrôle fiscal dans l'opinion publique alors que par ailleurs, les relations avec les contribuables vérifiées sont bonnes.

S'inscrivant dans la communication gouvernementale, il a affirmé que la politique du gouvernement en matière de contrôle fiscal reposait sur deux jambes : la loi ESSOC et la loi fraude qui nous donne de nouveaux outils. Le gouvernement souhaite accélérer la lutte contre la fraude fiscale et maintenir la pression sur les fraudeurs.

Pour Solidaires Finances Publiques, les deux jambes ne sont pas de la même taille ! Et donc on boite !

Depuis 30 ans, on assiste à un mouvement de balancier, en faveur des contribuables et au détriment de l'efficacité du CF. La mise en place de ces garanties était nécessaire, compte tenu des pouvoirs étendus dont dispose l'administration fiscale. Cependant, force est de constater que les dispositions en faveur des contribuables profitent avant tout aux fraudeurs, qui ont les moyens de ralentir le contrôle, à l'aide de leurs fiscalistes.

Sur le Data-Mining :

Le data-mining est trop souvent présenté comme l'outil miracle qui va révolutionner la programmation. L'objectif affiché est de programmer l'essentiel des contrôles à des horizons divers selon les articles.

Solidaires Finances Publiques met en garde les pouvoirs publics. Cet outil – en l'état actuel des choses – ne peut pas donner les résultats escomptés sans moyens humains en amont et en aval. La condition essentielle de sa réussite : **une mise en place avec des agents maîtrisant la fiscalité et le contrôle fiscal et ne pas l'envisager comme un remplacement des effectifs manquants.**

Le gouvernement et la DGFIP doivent avoir une réflexion sur les bases de données, les numéros d'identification utilisés pour toutes les démarches des entreprises et des particuliers...

Nous avons déploré le manque de transparence de la DGFIP sur ce sujet.

Solidaires Finances Publiques constate que ces bases de données s'amoindrissent également du fait de réformes législatives. L'exemple le plus frappant est l'exemple de la suppression de l'ISF et son remplacement par l'IFI.

Aucun outil n'est venu remplacer la source déclarative des hauts patrimoines notamment en matière de valeurs mobilières. Nous rappelons que le nombre de contribuables imposables a été divisé par deux avec l'IFI .

M. BRUGERE nous a répondu qu'on ne pouvait pas justifier le maintien d'un impôt au regard de la source de renseignement qu'il donnait... et que la DGFIP allait collecter des informations sur... Facebook !

Vos élus considèrent qu'on aurait pu maintenir une déclaration de patrimoine, assise sur aucun impôt ! Les élus seront contents d'apprendre qu'ils ont le droit de remplir une déclaration de patrimoine à la Haute Autorité de la Transparence de la Vie Publique, mais pas les autres...

Sur l'évaluation de la fraude fiscale :

Le but des pouvoirs publics est de la minimiser afin de justifier les suppressions d'emplois.

Sur la recherche :

Le data-mining est une bonne transition pour embrayer sur la recherche. **En effet, cet outil ne**

remplacera jamais le travail de terrain fait par des agents des services de recherche et d'enquête.

Solidaire Finances Publiques constate que les services de gestion ne sont en effet plus en mesure de collecter les informations efficacement, après avoir subi des suppressions de postes massives ces dernières années.

La recherche reste le moyen le plus efficace pour obtenir de l'information, venant compléter des bases de données déclaratives de moins en moins fiables, ce dont il a convenu et nous a assuré que la recherche avait toute sa place...

Sur la judiciarisation du CF :

Solidaire Finances Publiques ne remet pas en cause la volonté des pouvoirs publics de judiciariser la fraude qui entre dans le domaine du pénal. D'ailleurs, Solidaire Finances Publiques soutient depuis longtemps la création de la police fiscale.

Mais ces services – BNRDF (Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale) et SEFJ (Service d'Enquête Fiscale Judiciaire) – ne peuvent et ne doivent pas être le seul outil de lutte contre la fraude. Le contrôle fiscal dit classique doit perdurer. Il y a un équilibre à trouver entre les deux.

Sur les moyens informatiques :

Le conseiller a rappelé que la cour des comptes avait épinglé l'informatique de la DGFIP.

Il a rappelé que le ministre a annoncé une hausse des budgets informatiques, en mobilisant notamment une partie du fond de transformation numérique (NDLR : 13,4 millions d'euros sur les 700 millions d'euros du fond pour le projet PILAT qui doit améliorer les interfaces entre les très (trop) nombreuses applications numériques nécessaires au CF et mieux lutter contre la fraude)...

Sur le recouvrement :

Il ne doit pas être l'alpha et l'oméga du CF. En effet, le CF ne sert pas uniquement à alimenter les caisses de l'État, mais aussi à arrêter la fraude. A cet effet, nous avons cité l'exemple de la taxe carbone (**8 000 € recouvré sur une fraude de 1 milliard**).

Nous avons dénoncé la logique à l'œuvre dans le contrôle, à savoir ne se concentrer que sur l'aspect budgétaire du contrôle fiscal en occultant les finalités répressives et dissuasives.

Pour nous, le recouvrement doit être amélioré par des voies législatives. M. BRUGERE a rétorqué que la réforme en cours issue du rapport GARDETTE entraine dans cette logique d'améliorer le recouvrement en regroupant les créances fiscales au sein de la DGFIP et en harmonisant les procédures.

Sur la fiscalité internationale :

Vos représentant.es ont également réaffirmé que les bases de données et les outils issus des travaux BEPS sont encore sous-utilisés et que cela nécessite d'organiser une chaîne de diffusion des informations disponibles, sans noyer les agent.es, mais aussi en leur confiant un travail qui ne repose pas sur une taylorisation des tâches (NDLR : avec les listings MRV on en est loin !)

Sur la Formation :

Nous avons dénoncé la tendance actuelle à réduire le temps de formation des agent.es, notamment depuis la fusion DGI-DGCP en 2008, et la mise en place de la scolarité fusionnée en 2011. La

formation avait déjà été réduite, du fait qu'il fallait faire tenir deux ans de formation en un. Avec la mise en place de la formation rénovée, le temps de la formation a une nouvelle fois été réduit de 6 mois, pour passer à 12 mois maintenant (dont 4 mois de stage pratique), alors même que la CF nécessite une technicité importante.

Le conseiller a répondu que c'était la tendance actuelle dans toutes les administrations de favoriser la pratique.

Sur le Nouveau réseau de proximité :

3 000 emplois du ministère, dont la DGFIP est la principale composante, seront démétropolisés – pour ne pas dire délocalisés – même si cela se fera sur la durée et sans mobilité forcée, nous a-t-on dit...

Quid de la désorganisation des services que cela engendrera si les agent.es ne suivent pas la mission ?

L'île-de-France vit une situation particulière : elle représente un quart des agent.es de la DGFIP.

Les propos tenus (une mobilité choisie pour 3 000 agent.es du ministère qui se fera sur plusieurs années ne nous rassure pas).

Une bonne heure cela passe vite, nous reviendrons à la charge, car nous ne lâcherons rien et continuerons de proposer une autre vision de nos métiers et des moyens nécessaires. Nous réclamons pour cela une reprise du dialogue social qui doit avant tout passer par l'arrêt du mépris et du déroulement d'un plan de transformation décidé dans les cabinets du ministère, sans concertation.